

Patrice LECLERC
Maire

Le 15 novembre 2019

Madame Catherine RIVOALLON
Présidente de la Mission de
Préfiguration du futur ensemble
portuaire de l'Axe Seine

Madame la Présidente,

Le Gouvernement a décidé de procéder à l'intégration des trois ports de l'axe Seine en créant un établissement public portuaire unique, regroupant le port autonome de Paris et les grands ports maritimes et fluviaux du Havre et de Rouen.

Dans ce cadre, vous êtes chargée par le Gouvernement de proposer les dispositions nécessaires à la création de cet établissement, et notamment la proposition d'un nouveau siège du futur ensemble.

Je m'associe à la lettre, ci-jointe, que la Communauté Portuaire de Gennevilliers vous a adressée afin que celui-ci soit situé dans cette ville.

Cette solution présente en effet l'avantage d'asseoir le statut du premier port fluvial français qui constitue le point de confluence reliant Paris et la Normandie, mais aussi, prochainement la Belgique et les Pays-Bas via le futur Canal Seine-Nord Europe.

Ce positionnement présente de nombreux atouts, au regard de sa capacité logistique intégrant une desserte efficace et écologique de l'hinterland, tout en étant connecté, grâce à son lien privilégié avec les ports de Rouen et du Havre, au monde entier.

Il constitue par ailleurs la première plateforme multimodale francilienne. Les différentes entreprises présentes, réunies au sein de la Communauté Portuaire, peuvent bénéficier des nombreuses synergies inhérentes à ce cluster logistico-industriel, ainsi que des nombreux services à disposition sur la plateforme.

Par ailleurs, le port et son développement constitue un pilier économique totalement intégré à la dynamique de la ville. En témoigne, la signature économique de la ville, « Gennevilliers Nouvelle seine de l'économie ».

En outre, La ville s'investit au côté du port sur la logistique urbaine et le développement du trafic fluvial, notamment dans le cadre du Pacte de Logistique Métropolitaine co-signé le 10 septembre 2018.

Une implantation du siège sur le territoire Gennevillois bénéficierait d'un vivier économique diversifié et d'une complémentarité d'offres de service. La ville a d'ailleurs été labellisée « Territoires d'industrie », le 22 novembre 2018.

J'ajoute que ce siège social pourrait être implanté sur le « Centre de Vie » qui est l'espace du port mitoyen de la ville de Gennevilliers, situé dans le prolongement du boulevard Intercommunal, à une dizaine de minutes à pied de la station de métro « Les Courtilles » (M13, T1). Le Conseil Départemental porte aussi un projet de requalification du Boulevard Intercommunal entre cette station et le port.

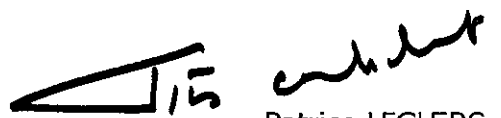
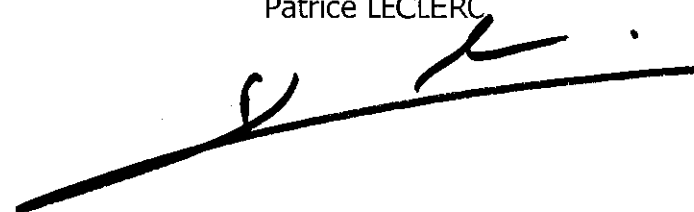
De même, dans le cadre de l'appel à projet : « Inventons la Métropole Grand Paris », la compagnie PHALSOURG réalisera à proximité du Port un important programme à rayonnement métropolitain, intégrant notamment de l'activité économique innovante tandis que plusieurs programmes de bureaux sont également prévus dans le secteur.

La ville bénéficie d'une situation de premier rôle en Ile-de-France, parfaitement connectée grâce à un réseau de transports en commun (Métro, RER, Tram, Bus, Grand Paris Express, ...) et aux axes routiers au sein de la Métropole du Grand Paris, constituant un atout supplémentaire.

L'implantation du siège dans ce territoire en forte croissance serait un signal fort.

C'est pourquoi, j'ai l'honneur de vous soumettre, avec la Communauté Portuaire, la candidature de Gennevilliers pour accueillir les locaux du siège de l'établissement public qui découlera du projet de fusion des ports de l'Axe Seine : Havre, Rouen et Paris.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de ma haute considération.


Patrice LECLERC


COMMUNAUTÉ PORTUAIRE

GENNEVILLIERS

Gennevilliers, 23 octobre 2019

À l'attention de Madame la Préfiguratrice du futur ensemble portuaire de l'Axe Seine Catherine Rivoallon

Objet : Lettre ouverte sur le projet d'intégration des 3 ports de l'Axe Seine

Madame,

La vallée de la Seine se lance dans une profonde transformation de son fonctionnement. Vous en portez, Madame Rivoallon, un des piliers majeurs : l'intégration des ports de l'Axe Seine. Nous souhaitons appuyer par la présente la candidature du **Port de Gennevilliers pour accueillir les locaux du siège de l'établissement public issu de ce projet.**

Pourquoi Gennevilliers? Parce qu'elle est la seule ville à se trouver à la rencontre des zones d'influence normande et parisienne, mais aussi belge et néerlandaise via le futur Canal Seine-Nord Europe. La désignation de Gennevilliers impliquera donc un **accès rapide à trois espaces ouverts sur l'extérieur** : l'estuaire de la Seine, Paris et le Range nord-européen.

Pourquoi Gennevilliers? Car le primat a trop souvent été donné à la façade maritime. Or les ports maritimes français se meurent d'une liaison mauvaise avec leur hinterland. Inverser ce paradigme passe par un réinvestissement politique et économique de ces espaces. Choisir Gennevilliers serait le signe d'une juste compréhension du rôle central que jouent **les hinterlands dans le dynamisme de notre pays.**

Pourquoi Gennevilliers? Car c'est le premier port fluvial français. Les bouleversements climatiques montrent combien il est nécessaire de changer en profondeur notre économie. Décider d'une installation à Gennevilliers serait la démonstration d'une **volonté manifeste de développement du transport fluvial** et participerait à répondre aux engagements pris à la COP21.

Pourquoi Gennevilliers? Car c'est une ville en pleine transition au sein de laquelle la communauté portuaire s'est toujours énormément investie. Définir Gennevilliers comme lieu d'implantation serait non seulement une reconnaissance du travail effectué mais viendrait aussi l'amplifier. Ce serait la preuve d'un projet qui se soucie tout autant de la **croissance économique que des bienfaits de la mixité sociale.**

Malgré ces avantages évidents Gennevilliers demeure cependant un choix étonnant pour certains.

Pourquoi choisir une si « petite » ville?

Parce que les primats économique et politique ne peuvent continuer à guider nos décisions si cela va à l'encontre du développement de la Seine. Mettre l'accent sur la taille impliquerait de choisir Paris, alors que des années de parisianisme ont démontré la dangerosité pour le dynamisme du pays de concentrer tous nos efforts sur une seule ville. Si ce n'est Paris, ni Le Havre ni Rouen ne semblent être des choix durables. Des ports aujourd'hui complémentaires deviendraient concurrents une fois que l'un aura eu la préférence sur l'autre. Seule Gennevilliers apporte la certitude de choisir une **logique de coopération entre les ports** plutôt que de confrontation.

La question n'est donc pas pourquoi Gennevilliers, mais comment pourrait-il en être autrement?

Vous avez montré, Madame Rivoallon, tout au long de votre mission une réelle capacité d'écoute et une volonté de prendre en compte l'avis des entrepreneurs et des acteurs privés qui font eux aussi vivre les ports et l'Axe Seine. Nous ne doutons donc pas de l'intérêt que vous porterez à cette candidature soutenue par la Communauté Portuaire de Gennevilliers, pour l'installation d'un siège d'un établissement portuaire d'une toute nouvelle génération.

Pour la Communauté Portuaire de Gennevilliers
Le Président
Erwan LE MEUR

La Communauté Portuaire de Gennevilliers (CPG) :

La CPG est une association loi 1901 créée en 2011.

Elle a vocation à réunir l'ensemble des entreprises présentes sur le port de Gennevilliers, quelle que soit leur taille et leur secteur d'activité. Elle représente plus de 2000 emplois directs.

Elle se donne pour mission première de représenter les intérêts de ses membres et donc de favoriser la visibilité et l'attractivité du port de Gennevilliers.

Pour cela la CPG agit en interne en favorisant le dialogue entre ses membres afin de faire émerger des pratiques communes. La CPG est aussi présente auprès des acteurs extérieurs au port ayant une influence sur son fonctionnement. Elle a donc initié un dialogue constructif avec les communes environnantes et les organismes présents tout au long de l'Axe Seine. Elle veut notamment prouver l'intérêt du maintien d'activités industrielles et logistiques en ville. Elle démontre d'une volonté réelle de favoriser la cohésion urbaine et de réduire l'exclusion sociale. Elle a ainsi participé à la création d'un diplôme en alternance à destination des étudiants vivants autour du port.

La CPG est membre de SeinePort Union, association loi 1901 créée en 2016. SeinePort Union regroupe la CPG, l'Union Maritime et Portuaire du Havre, l'Union Portuaire Rouennaise ainsi que la Communauté Portuaire de Paris. L'objectif de SeinePort Union est de développer les collaborations, synergies et stratégies communes le long de l'Axe, afin de renforcer sa visibilité dans le paysage portuaire européen et mondial.

À ce titre la CPG croit que SeinePort Union a toute sa place dans la future gouvernance de l'Axe Seine.

www.communauteportuairegennevilliers.fr

Contact presse :

Marceau QUANTIN

marceau.quantin@sciencespo.fr

06 17 09 80 23